

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE 29 JUIN 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	13
Procurations :	2
Absent :	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, BOUDON Sophie, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.

Présents par procuration Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame BOUDON Sophie, Monsieur RODIER Sylvain à Monsieur DOLADILLE Damien.

Absent :

Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

19 – OBJET : AMENAGEMENT DURABLE ET DESIMPERMEABILISATION DES ACCES A LA ZONE SPORTIVE ET DE LOISIRS « BERNARD THUEL » – APPROBATION DE L'OPERATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que la commune conduit depuis plusieurs années une politique d'amélioration de ses équipements publics afin de renforcer l'attractivité de son territoire, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'accompagner la transition écologique.

Dans cette continuité, la commune poursuit le projet global d'aménagement de la Zone Sportive et de Loisirs « Bernard Thuel », comprenant la création d'une nouvelle voie d'accès, la réorganisation des stationnements, la sécurisation des circulations ainsi que l'amélioration qualitative des espaces publics.

Par délibération en date du 28 avril 2026, le Conseil Municipal a approuvé une première tranche de travaux relevant du Programme Voirie Départemental 2026, destinée principalement à la réalisation de la nouvelle voie d'accès.

Toutefois, cette opération comporte également un important volet environnemental, indépendant du Programme Voirie, visant à améliorer durablement la qualité écologique du site.

Cette seconde opération comprend notamment :

- la réalisation de fondations d'aménagement favorisant l'infiltration des eaux pluviales ;
- la mise en œuvre de revêtements participant à la désimperméabilisations des sols ;
- l'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement ;
- la création d'espaces publics plus résilients face au changement climatique ;
- la valorisation paysagère des abords de la zone sportive.

Ces travaux représentent un montant estimé à : 168 350,00 € HT, correspondant aux prestations de revêtements et fondations d'aménagement prévues dans le projet global.

Le Conseil Départemental accompagne déjà l'opération au titre du Programme Voirie pour la réalisation de la nouvelle voie d'accès et devrait accompagner les abords de voirie au titre des projets départementaux pour les aménagements des stationnements et des espaces publics.

Afin de compléter ce plan de financement, Monsieur le Maire titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour accompagner cette opération de désimperméabilisation et d'aménagement durable.

L'aide sollicitée est fixée à 45 % du montant des travaux éligibles.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Désignation	%	€ HT
État (DETR ou Fonds vert ou autre dispositif)	45.00%	75 757,50 €
Région Occitanie	10.00%	16 835.00 €
Département de la Lozère	20.00%	33 670.00 €
Autofinancement	25.00%	42 087.50 €
TOTAL	100.00%	168 350,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'opération intitulée « Aménagement durable et désimperméabilisation des accès à la Zone Sportive et de Loisirs Bernard Thuel » ;
- APPROUVE le montant prévisionnel des travaux arrêté à 168 350,00 € HT ;
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 45 % ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subventions complémentaires pouvant intervenir sur cette opération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.



Le Maire,

Samuel SOULIER